

Réf. : CB/BD/TB/NS A-2025-PM-220

Dossier suivi par : Police Municipale

Tél. : 03.23.84.87.09

Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Date : 29/09/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-220
ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION

HALLOWEEN
Samedi 25 octobre 2025

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant que le service événementiel de la ville de Château-Thierry organise une déambulation dans le cadre de la semaine hantée le samedi 25 octobre 2025,

Considérant la tenue du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat »,

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer le bon déroulement de la déambulation de réglementer la circulation dans certaines rues de la Ville,

ARRÊTE

Article 1 : Circulation interdite

La circulation de tout véhicule sera interdite, rue du Château, le samedi 25 octobre 2025 de 14h00 à 20h00.

Les services de Police se réserveront le droit de rouvrir la circulation si la situation le permet.

Article 2 : Circuit de la déambulation

Lors de la déambulation, les participants utiliseront les voies suivantes :

- Départ 18h00, place Beau Richard,
- Grande rue,
- Rue Jean de La Fontaine,
- Rue de Fère,
- Rue de la Barre,
- Cours Renan,
- Rue du Château,
- Château Médiéval.

Les services de Police pourront interrompre momentanément la circulation des véhicules à son passage.

Article 3 : Circulation

Les services de Police se réserveront le droit d'interdire ou de dévier momentanément la circulation sur les points qu'ils jugeront utiles, pour le bon ordre et la sécurité publics.

Article 4 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs.

Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception devant le tribunal administratif d'Amiens :
Tribunal administratif
14 rue Lemer cier - 80011 Amiens Cedex 1
- Soit par voie dématérialisée sur l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

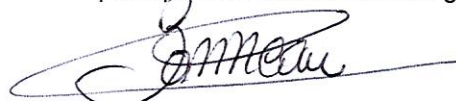
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant de Police Nationale de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Ville de Nogentel,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- La Direction Générale des Services de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du service communication de la ville de Château-Thierry,
- Le service du développement économique de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- Les réseaux de Transports RRTHDF et FABLIO/KEOLIS,
- Les services de la POSTE,
- La Direction du service de la Police Municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité
publique et à l'administration générale,



Chantal BONNEAU

Notification le 30/09/2025
Publication le 30/09/2025



CHATEAU-THIERRY.FR



VILLE CHATEAU-THIERRY



CONTACT
@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR



03 23 84 86 86

Mairie de Château-Thierry

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 20198 – 02405 – Château-Thierry Cedex
Tél. : 03 23 84 86 86